

BAREME

A compter du 1er janvier 2019

Vente de biens immobiliers en zone urbaine

- ! Forfait incompressible de 3 000 € TTC pour tout bien dont la valeur est inférieure à 30 000 €
- ! 10 % TTC pour tout bien d'une valeur nette comprise entre 30 001 € net et 50 000 €
- ! 8 % TTC pour tout bien d'une valeur nette comprise entre 50 001 € net et 100 000 €
- ! 6 % TTC pour tout bien d'une valeur supérieure à 100 001 €

Vente de biens immobiliers en zone rurale

- ! Forfait incompressible de 3 000 € TTC pour tout bien dont la valeur est inférieure à 30 000 €
- ! 10 % TTC pour tout bien d'une valeur nette comprise entre 30 001 € net et 50 000 €
- ! 9 % TTC pour tout bien d'une valeur nette comprise entre 50 001 € net et 300 000 €
- ! 8 % TTC pour tout bien d'une valeur supérieure à 300 001 €

Honoraires d'actes de location à usage d'habitation

- ! honoraires d'entremise et de négociation : forfait 50 € TTC à la charge exclusive du bailleur
- ! honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 8 % TTC du montant du loyer annuel hors charges répartis par moitié entre bailleur et locataire
Toutefois il est précisé que ces honoraires ne peuvent excéder le plafond fixé à 8 € TTC du m²
- ! honoraires d'état des lieux : 3 % TTC du montant du loyer annuel hors charges répartis par moitié entre bailleur et locataire
Toutefois il est précisé que ces honoraires ne peuvent excéder le plafond fixé à 3 € TTC du m²

Honoraires de gestion

- ! 7 % H.T. sur le total des encaissements.

Honoraires avis de valeur

- ! 75.00 € hors taxes de l'heure pour les travaux de mission sur le terrain
- ! 70.00 € hors taxes de l'heure pour les travaux administratifs (recherche et vérification des pièces et des titres, constitution de plans cadastraux, rédaction du rapport)
- ! + frais kilométriques (barème fiscal en vigueur)

L'ensemble des prix des biens présentés en vitrine s'entend commissions comprises, TVA au taux en vigueur (20 %) incluse.